

Séance du 25 janvier 2010

(Reçu en SP de Sélestat le 04/02/2010)

Sous la présidence de **M. LOOS Jean-Blaise, Maire**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine, GASCHY Virginie et MM. SIMLER Henri, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice**

Absents excusés : ... / ...

Secrétaire de séance : **Mme BOUILLÉ Laurence**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2009

Le conseil municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal de la séance du 17/09/2009.

2. ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux Collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

VU la loi MURCEF du 11 décembre 20010,

VU le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,

VU l'arrêté du 27 décembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire relatif au renouvellement de la convention concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire),

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de souscrire à la mission de base dans le cadre de l'ASTESAT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention

ADOpte À L'UNANIMITE

3. Audit énergétique des bâtiments publics

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de la Communauté de Communes du Grand Ried (CCGR) concernant l'audit énergétique des bâtiments publics. La CCGR a décidé de mener une opération de diagnostic énergétique des bâtiments publics, en partenariat avec la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs. Ce diagnostic permet d'analyser la situation énergétique des bâtiments publics, d'identifier et de hiérarchiser les améliorations possibles. Enfin, il permet d'estimer les éventuels travaux liés aux énergies renouvelables.

La CCGR pourrait engager l'audit, lancer une consultation globale pour retenir le prestataire en charge du diagnostic de tous les bâtiments et gérer les demandes de subventions. Les communes souhaitant s'associer à la démarche prendraient en charge la dépense résiduelle pour chaque bâtiment communal concerné (environs 150 € par bâtiment).

M. le Maire souhaite que la commune participe à l'audit énergétique des bâtiments publics. Il propose de soumettre, uniquement, le bâtiment « Mairie-Ecole » à cet audit.

Le Conseil Municipal après délibération,

- **DECIDE** de participer à l'audit énergétique des bâtiments publics ;
- **SOUHAITE** que le bâtiment mairie-école soit audité.

ADOpte À L'UNANIMITE

4. Débat d'orientations budgétaires 2010

M. le Maire présente la balance comptable générale 2009 et le récapitulatif de l'état de la dette. Les orientations budgétaires 2010 sont abordées par le Conseil Municipal. A ce jour, plusieurs chantiers sont en cours et devront être achevés cette année, à savoir :

- Aménagement de la Rue de l'École
- Lotissement NACHTWEID – 1^{ère} tranche
- Local archives
- Abri bus

M. le Maire rappelle que les orientations budgétaires dépendent étroitement du contrat de territoire, qui recense l'ensemble des projets communaux en relation avec les subventions du Conseil Général pour la période 2009-2014. Les opérations communales inscrites sur ce document sont les suivantes : aménagement de la Rue de l'École, aménagement de la Rue des Champs, création d'un plateau multisports, restructuration/extension de la salle socioculturelle, Eglise.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de donner la priorité, en 2010, aux travaux suivants :
 - Lotissement NACHTWEID : fin 1^{ère} tranche, démarrage 2^{ème} tranche ;
 - Restructuration et extension de la salle socioculturelle ;
 - Eglise ;
 - Allée du cimetière, côté nord (dépose du dallage)

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Restructuration et extension de la salle socioculturelle

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire (plans, chiffrage, plan de financement et descriptif) relatif aux travaux de restructuration et d'extension de la salle socioculturelle.

Il rappelle que cette salle a été construite dans les années 1980 à l'aide de matériel récupéré des anciennes salles de classes du collège de Rhinau. Aujourd'hui, il semble utile et opportun de réhabiliter tout l'étage. L'urgence se situe essentiellement au niveau de la mise aux normes et de la maîtrise énergétique du bâtiment.

En fonction du coût réel des travaux, ces derniers pourraient être divisés en deux tranches. L'estimation actuelle des travaux, dans leur totalité, s'élève à 619 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** sur le programme des travaux et plan de financement tel que présenté;
- **CHARGE M. le Maire** de solliciter les divers organismes pour l'attribution de subventions ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget primitif 2010 ;
- **DEMANDE** que la décision finale de réalisation, en une seule ou plusieurs tranches, soit prise en fonction de coût réel des travaux et des subventions attribuées.

ADOPTE À L'UNANIMITE

6. Illumination de Noël 2010

M. le Maire souhaite revoir les décorations et illuminations mises en place pendant la période festive de fin d'année. Il semble nécessaire de revoir la mise en valeur des entrées de village et de la place de la mairie. La participation de l'école et le soutien des particuliers pourraient être envisagés.

Il est proposé de créer un groupe de réflexion, composé de conseillers municipaux mais également des particuliers intéressés. Un appel aux volontaires sera fait par le biais de la note d'informations de janvier 2010. Les personnes intéressées devront se manifester en mairie avant le 8 février 2010.

7. Divers et Informations

a) Vente de tuiles

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, vu le stock de tuiles anciennes provenant de la démolition de l'ancien bâtiment « préau-local pompiers », il a fait part de son souhait de racheter 40 m² de ces tuiles.

Il donne la parole à M. SIMLER Henri, adjoint au maire. Ce dernier propose de recouvrir la somme de 137 €, auprès de M. LOOS Jean-Blaise, pour l'acquisition desdites tuiles.

Hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

- **DONNE SON ACCORD** à la vente de 40 m² de tuiles de l'ancien bâtiment « préau-local pompiers » à M. LOOS Jean-Blaise,
- **FIXE** le prix de vente de ces matériaux à 137 €.

ADOPTE À L'UNANIMITE

b) **Urbanisme – extension réseau électrique**

M. le Maire présente la demande de permis de construire n° PC 067 053 09 S006, déposée par M. GOETZ Michel, pour la construction d'un hangar agricole. Ce projet nécessite une extension du réseau électrique, sur 65 mètres, représentant un coût de 2 439,12 €.

Cette extension est normalement à la charge de la commune. Cependant s'agissant d'un équipement public exceptionnel, une participation peut être demandée au constructeur au titre de l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme.

M. le Maire précise que le secteur concerné est classé dans la zone constructible et pourrait accueillir, à l'avenir, d'autres bâtiments. De plus, il informe, qu'après entretien, un accord de préfinancement de cette extension a été trouvé entre la commune et M. GOETZ Michel. La convention est présentée au Conseil Municipal. Cette dernière a été signée par les deux parties et est annexée à l'autorisation d'urbanisme conservée en mairie.

ADOPTE À L'UNANIMITE

c) **70^{ème} anniversaire de l'évacuation : journée de commémoration**

L'opération « E Friejohr fer unseri Sproch » (le printemps du dialecte), organisée par la Commune et l'ensemble des associations locales, sera reconduite en 2010. Elle aura lieu le 28 mars 2010. Elle prendra la forme d'une journée de commémoration pour le 70^{ème} anniversaire de l'évacuation de 1939-1940 des Boesenois à Rorschwihr. Le programme définitif est en cours d'élaboration entre les deux communes.

d) **Elections régionales 2010**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les élections régionales auront lieu les 14 mars (1^{er} tour) et 21 mars (2nd tour) prochains. Un planning de permanences au bureau de vote sera établi par la mairie. Les horaires d'ouverture et fermeture des bureaux de vote ne sont pas connus à ce jour.

e) **Prochaine séance du Conseil Municipal**

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 20 mars 2010, à 19 heures, en mairie. Il s'agit de la séance budgétaire.